

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 69 Subvention à l'association Le Paris des Femmes (9e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Paris des Femmes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le Paris des Femmes, située 36 rue des Mathurins, 75009 Paris, pour le soutien de la diffusion de la première édition du festival Le Paris des Femmes, présenté au Théâtre des Mathurins, du 6 au 8 janvier 2012. 51481 ; 2012_01029.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.